

Corazza S.r.l.

Via Sandro Pertini, 37
40062 Molinella (BO)
Tél. +39 (0)51/881877
Fax +39 (0)51/6902146
Courriel : info@corazzagroup.com



Fiche de données de
sécurité n°
Révision n° 0
Date de révision 30/07/20

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Produit

1.1 Identificateur de produit/Nom commercial

Code article :

1.2 Utilisations identifiées pertinentes : Exclusivement à usage professionnel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :

Corazza S.r.l.

Via Sandro Pertini, 37
40062 Molinella (BO) Italie
tél. 051/881877 fax. 051/6902146

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon la Directive CE n° 1272/2008

Ce matériau n'est pas classé comme nocif – voir SECTION 15.

RISQUES CHIMIQUES ET PHYSIQUES :

Ce matériau peut accumuler des charges électrostatiques pouvant causer de légères décharges électrostatiques.

RISQUES POUR LA SANTÉ :

Ce produit – mis sur le marché et conforme aux conditions normales recommandées de traitement et de conservation – ne devrait pas représenter un risque pour la santé humaine.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

Le matériau reste stable et inerte aux conditions normales recommandées de manipulation et de stockage.

Il ne présente pas de risques significatifs pour l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucune étiquette n'est nécessaire conformément aux Directives CE/Ordonnance n° 1272/2008.

N.B. : ce matériau ne doit pas être utilisé en dehors de l'application prévue indiquée à la SECTION 1.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Le produit est un matériau polymérique solide de couleur bleue avec une structure cellulaire fermée et une odeur typique.

Pas de substance dangereuse ou complexe à signaler.

SECTION 4 : Premiers secours

INHALATION :

Les vapeurs/gaz émis par effet thermique peuvent irriter les voies respiratoires. En cas d'inhalation accidentelle, éloigner la victime de la zone contaminée et l'emmener dans un lieu bien ventilé où elle pourra reprendre ses esprits ; confier la personne à l'assistance d'un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Aucun risque en conditions normales d'utilisation.

CONTACT AVEC LES YEUX : Aucun risque en conditions normales d'utilisation.

INGESTION : Quasi impossible. Des mesures de premiers secours ne sont généralement pas nécessaires. Dans le cas contraire, consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Corazza S.r.l.

Via Sandro Pertini, 37
40062 Molinella (BO)
Tél. +39 (0)51/881877
Fax +39 (0)51/6902146
Courriel : info@corazzagroup.com



Fiche de données de
sécurité n°
Révision n° 0
Date de révision 30/07/20

En cas d'incendie, les moyens d'extinction les plus recommandés et efficaces sont les suivants : eau nébulisée dense, dioxyde de carbone, poudre d'extinction, mousse liquide.

Éviter le déversement ou la fuite du matériau d'extinction dans l'eau courante, le réseau de collecte des eaux usées ou à proximité d'installations d'eau potable.

Étant donné que des gaz et des fumées toxiques pourraient se former, les pompiers doivent utiliser des respirateurs individuels et autres dispositifs de sécurité spécialement destinés à ce but.

En cas d'incendie, les personnes ayant inhalé les gaz de combustion doivent être éloignées et examinées immédiatement par un médecin. En cas de contact du matériau avec la peau durant la phase de combustion, refroidir les parties brûlées avec de l'eau propre.

Ne pas enlever les parties brûlées de la peau. En cas de brûlures, contacter immédiatement un médecin.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

PROCÉDURE DE NOTIFICATION :

En cas de fuite ou de déversement accidentel, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE :

Déversement au sol : traiter comme un déchet spécial, assimilable aux déchets urbains.

Déversement dans l'eau : traiter comme un déchet spécial, assimilable aux déchets urbains.

N.B. : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les éventuelles actions recommandées. Recueillir le matériau avec des instruments mécaniques.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Éviter que le produit ne pénètre dans les cours d'eau ou dans le réseau de collecte des eaux usées.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

MANIPULATION :

Éviter les températures élevées durant les opérations de manipulation, transport et stockage. Protéger la marchandise du risque de contamination par la poussière, le sable, la pluie et la neige. Ne pas manipuler, conserver ou ouvrir la marchandise à proximité de flammes nues, sources de chaleur ou d'ignition. Protéger le matériau de la lumière directe. Le matériau peut accumuler des charges électrostatiques pouvant causer des décharges électrostatiques (sources d'ignition).

Pour le traitement des matériaux polymères flexibles, il est nécessaire d'observer toutes les dispositions, les réglementations et règlements généraux prévus pour le secteur d'activité, les lieux de travail, les machines et la sécurité du personnel.

Corazza S.r.l.

Via Sandro Pertini, 37
40062 Molinella (BO)
Tél. +39 (0)51/881877
Fax +39 (0)51/6902146
Courriel : info@corazzagroup.com



Fiche de données de
sécurité n°
Révision n° 0
Date de révision 30/07/20

Concernant ce qui précède : sécurité opérationnelle, sécurité au niveau des machines, règlements relatifs aux lieux de travail. Les matériaux polymères flexibles ne constituent en aucun cas un risque pour la santé à température ambiante. Pour la manipulation des produits présents sur le marché, il n'est pas nécessaire de porter des vêtements et des dispositifs de protection spéciaux, car il n'y a, à l'heure actuelle, aucun effet nocif connu sur la peau, les yeux ou les voies respiratoires.

Température durant les opérations de chargement/déchargement : [température ambiante]
Température durant les opérations de transport : [température ambiante]
Pression durant le transport : [pression standard]
Accumulateur d'énergie électrostatique : ce matériau est un accumulateur d'énergie électrostatique.

STOCKAGE :

Ne pas conserver dans des espaces ouverts et sans identification. Éviter des actions susceptibles de produire de la chaleur durant les opérations de transfert, transport et stockage. Utiliser le matériau dans un délai de 12 mois.

Les palettes ne doivent pas être empilées ensemble et/ou sur et sous d'autres poids.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Pour le traitement, par ex., opérations de découpe, poinçonnage, perforation, laminage, formation de peaux ou pressage à chaud, se reporter aux exigences et normes de sécurité en vigueur.

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION (USAGE PROFESSIONNEL) :

Non nécessaires durant l'utilisation normale.

DISPOSITIFS POUR LA RESPIRATION (USAGE INDIVIDUEL) :

Non nécessaires durant l'utilisation normale.

PROTECTION DES MAINS (USAGE INDIVIDUEL) :

Gants de travail en fonction du type d'activité exercée et selon l'avis du fournisseur de gants.

PROTECTION DES YEUX (USAGE INDIVIDUEL) :

Le cas échéant, utiliser une protection adéquate pour les yeux.

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS (USAGE INDIVIDUEL) :

Porter des vêtements de travail normaux.

SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT :

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Aspect général :

(articles en mousse cellulaire), matériau en mousse microcellulaire flexible, plus ou moins élastique (articles solides), matériau solide flexible, plus ou moins élastique

Odeur : discrète, typique

Densité (mousse cellulaire) : généralement 170/220 kg/m³

Poids spécifique g/cm³ : - o dureté Shore Sh° 'A' (pour matériau solide) : / -

Risque d'explosion : Néant

Dissolution dans l'eau : Indissoluble

Désintégration avec des solvants organiques : indissoluble, en fonction du type de solvants – le matériau peut augmenter de volume



SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Le matériau est stable et inerte si les opérations de manipulation et stockage sont effectuées selon les recommandations (voir SECTION 7 et Fiche technique).

Une exposition prolongée à des températures supérieures à 75 °C peut entraîner la décomposition du matériau.

CONDITIONS À ÉVITER :

Éviter l'exposition à la lumière directe du soleil et/ou aux sources de chaleur. Décharges électrostatiques.

MATIÈRES INCOMPATIBLES :

Essence, solvants et solutions particulièrement acides.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :

Le matériau ne se décompose pas à température ambiante (voir SECTION 5).

SECTION 11 : Informations toxicologiques

DANGERS DÉRIVANT DE L'EXPOSITION À CE MATÉRIAU :

Le matériau ne présente aucun risque s'il est traité selon les procédures opérationnelles correctes.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS APRÈS UNE EXPOSITION BRÈVE ET PROLONGÉE :

Cancérogénicité, mutagénicité, tératogénicité : concernant le matériau, ces types d'effets ne sont pas relevables

Les poussières produites durant le traitement du matériau peuvent irriter les yeux. Pour retirer les poussières, rincer les yeux avec de l'eau.

Durant la production de matériaux polymères flexibles, les substances suivantes ne sont pas utilisées ou ajoutées volontairement en tant que matières premières : antimoine, arsenic, baryum, cadmium, chrome, plomb, mercure, sélénium, nitrosamine, formaldéhyde, amiante, polychlorobiphényle, pentachlorophénol, chlorure de vinyle, pentabromodiphényléther et octabromodiphényléther.

Il n'existe pas d'indications de toxicité des matériaux polymères flexibles en cas d'ingestion (LD50 chez les rats >5000 mg/kg, des effets nocifs par contact avec la peau n'ont pas non plus été détectés.

L'inhalation continue de particules de poussière du matériau peut causer des infections pulmonaires et une obstruction des voies aériennes.

SECTION 12 : Informations écologiques

Les détails fournis se basent sur les informations disponibles concernant le matériau en question, pour les composants du matériau et les articles analogues (voir SECTIONS : 5 et 10).

TOXICITÉ :

Le matériau n'est pas considéré comme écotoxique, ni pour les organismes aquatiques, ni pour les organismes terrestres.

MOBILITÉ :

Éviter le déversement des déchets.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ :

Le niveau de biodégradabilité de ce matériau est proche de zéro.

Corazza S.r.l.

Via Sandro Pertini, 37
40062 Molinella (BO)
Tél. +39 (0)51/881877
Fax +39 (0)51/6902146
Courriel : info@corazzagroup.com



Fiche de données de
sécurité n°
Révision n° 0
Date de révision 30/07/20

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

DESCRIPTION ET GESTION DES DÉCHETS :

Il faut adopter la même politique de sécurité indiquée pour le matériau (voir SECTION 7).

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS :

Les informations indiquées pour l'élimination des déchets se réfèrent au matériau tel qu'il est fourni.

Éliminer les déchets conformément aux normes et dispositions en vigueur et à ce qui est requis par les caractéristiques du matériau jusqu'au moment de l'élimination.

Les méthodes d'élimination possibles pour ce matériau sont l'incinération dans des installations adéquates ou d'autres modalités appropriées, telles que le dépôt dans une décharge, conformément aux normes et dispositions en vigueur et selon ce qui est requis par les caractéristiques du matériau jusqu'au moment de l'élimination.

RECYCLAGE : N/A

CATALOGUE EUROPÉEN DES DÉCHETS : N/A

Consulter les autorités locales responsables de la gestion des déchets afin de déterminer la méthode la plus appropriée pour l'élimination des déchets.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Le matériau n'est pas considéré/classé comme marchandise dangereuse durant le transport, selon la plupart des réglementations en vigueur, telles que, par ex., ADR/RID, IMO, IATA.

SECTION 15 : Informations réglementaires

Concernant la réglementation en vigueur et les directives de l'Union européenne (Directive 1999/45/CE), les substances et les formulations de ce matériau ne sont pas classées comme dangereuses.

SECTION 16 : Autres informations

La présente fiche a été élaborée conformément aux exigences requises par la réglementation 1272/2008/CE.

LOIS ET NORMES APPLICABLES EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET SPÉCIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES POUR LA SUBSTANCE OU LE MÉLANGE :

RÉGLEMENTATIONS ET DIRECTIVES CE APPLICABLES :

1907/2006, Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des substances chimiques et ses modifications ultérieures ;

1272/2008, Classification et étiquetage des substances et mélanges et ses modifications ultérieures. Ces données se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne constituent aucune garantie pour les caractéristiques spécifiques du produit et n'instaurent aucun rapport contractuel juridiquement valable.

Toutes les précautions industrielles normales en matière de protection de la santé et de manipulation en toute sécurité s'appliquent. Les recommandations doivent être examinées dans le secteur d'application prévu pour le produit et observées le cas échéant.